



Conférence de presse de la Commission fédérale des banques du 2 mai 2003

Daniel Zuberbühler, avocat
Directeur de la Commission fédérale des banques

Les répercussions de la chute des actions sur les banques et négociants en valeurs mobilières en Suisse

L'analyse des données chiffrées de l'information préalable de l'ensemble des banques et négociants en valeurs mobilières pour l'exercice 2002 montre que les établissements soumis à notre surveillance ont certes enregistré un recul de leurs résultats dans le contexte de chute continue des actions de l'exercice écoulé, mais qu'ils ont pu respecter sans problème les sévères exigences suisses en matière de fonds propres. Les banques et négociants en valeurs mobilières ont réduit leurs coûts et limité, respectivement assuré suffisamment leurs risques de marché.

I. Introduction

L'année **2000** a été un cru **exceptionnel** pour le secteur bancaire suisse. Les bourses d'actions ont connu un boom et les indices boursiers ont atteint des pics absolus. L'indice „Dow Jones Industrial“ a progressé dans le premier trimestre jusqu'à 11'800, l'indice NASDAQ Combined Composite, plus représentatif de la nouvelle économie, a dépassé 5'000 et le Swiss Market Index a culminé en septembre à 8'400. Depuis, pour l'essentiel, les bourses d'actions ont reflué constamment – avec une zone de haute pression et une chute abrupte après les attaques terroristes du 11 septembre 2001. La fin de la phase de boom spéculatif ne s'est pourtant manifestée en aucune manière dans les résultats relatifs à l'année 2000 des 440 banques et négociants en valeurs mobilières dont les données sont saisies dans notre „information préalable“. Bien au contraire, les chiffres ont été remarquables : avoirs en dépôts de près de CHF 3'700 mias, résultats d'exploitation de CHF 23,4 mias, résultats d'entreprise de CHF 20,3 mias et résultats publiés de CHF 19,2 mias, dont CHF 8,8 mias ont été distribués. Les établissements occupaient 118'643 collaborateurs à fin 2000, un chiffre qui a d'ailleurs même progressé à 122'811 à fin 2001, probablement dans l'attente d'un redressement rapide et en raison de contrats d'engagement signés précé-



demment. Depuis l'apogée de l'année 2000 jusqu'à la fin 2002, les indices d'actions les plus importants ont chuté entre un tiers et plus des deux tiers. Rien qu'en 2002, la perte du SMI a atteint 30% et celle du DAX a même frôlé 50%.

Trois années de baisse des actions ne pouvaient que laisser des **traces** affectant négativement la place financière suisse : des volumes de négoce plus faibles, des activités réduites en matière d'“investment Banking”, telles que les émissions initiales, les reprises ou les fusions, ainsi qu'une érosion des avoirs en dépôts ont eu inmanquablement pour conséquence la baisse des revenus de commissions, des gains du négoce et des droits de garde. Par ailleurs, le portefeuille d'actions détenu par toute banque a été exposé au risque d'une perte de valeur et la couverture n'est bien évidemment pas gratuite. Il n'aurait certainement pas été nécessaire d'effectuer de longues recherches statistiques pour constater que la majorité des établissements principalement actifs dans la gestion de fortune et le négoce des valeurs mobilières vivent des années maigres dans l'après 2000. En notre qualité de surveillant des banques et des bourses, nous ne voulons nullement nous livrer à des analyses macro-économiques et concurrencer notre grande sœur, la Banque nationale suisse, dans sa compétence-clé de la surveillance systémique, ni inclure dans nos considérations le secteur des assurances, durement malmené, en anticipant la vision d'une autorité intégrée de surveillance des marchés financiers. Dans notre tâche d'autorité de surveillance chargée d'une activité de police économique, nous sommes beaucoup plus intéressés à savoir comment les banques et négociants en valeurs mobilières soumis à notre contrôle „micro-prudentiel“ font face à cette conjoncture difficile et dans quel état de santé ils se trouvent. En juillet 2002, nous avons, à cet effet, procédé à une enquête ad hoc relativement élémentaire et à une analyse de la situation auprès des établissements les plus exposés.

Aujourd'hui, nous disposons des données de **l'information préalable** de toutes les banques et négociants en valeurs mobilières pour **l'exercice 2002** complet. Ces chiffres nous ont été remis, comme il se doit, dans les 60 jours qui suivent la clôture, tant sur base individuelle pour chaque établissement assujetti que sur base consolidée pour les groupes, et sans avoir été vérifiés par l'institution de révision. Ils permettent une analyse économique du résultat ainsi que de la dotation en fonds propres. Ils facilitent également les comparaisons et la détection rapide des établissements qui se démarquent des autres, dans l'éventualité où ils n'auraient pas déjà été auparavant identifiés en tant que tels. Depuis 2001, la saisie des données de l'information préalable, annoncées au moyen de formulaires, est confiée à la Banque nationale, laquelle les transmet pour analyse à la Commission des banques. Cette externalisation implique certes un certain ralentissement. Toutefois, elle allège la Commission des banques du fardeau de la saisie et concentre les procédures d'annonces statistiques, dans l'intérêt des intermédiaires financiers, auprès d'un seul partenaire, qui dispose d'ailleurs de ressources significativement supérieures.



Nous allons dans la suite commenter un certain nombre de chiffres-clés extraits des bouclements individuels 2002 des 440 banques et négociants en valeurs mobilières (les chiffres correspondants de l'année 2001 sont indiqués entre parenthèses), y compris les bouclements individuels des grandes banques et de leurs filiales bancaires suisses, mais sans les assurances. Vous trouverez en annexe des tableaux comportant les chiffres-clés les plus importants ainsi que le formulaire de l'information préalable duquel sont tirées leurs définitions.

II. Analyse du résultat

1. Ensemble du système bancaire

Par rapport à 2001, le résultat d'exploitation de l'ensemble du système bancaire (y compris les négociants en valeurs mobilières, dont le poids n'est guère significatif) a fléchi de 10% pour s'établir à CHF 11'342 mios (12'640). Le résultat d'entreprise a également baissé de 10% pour tomber à CHF 9'817 mios (10'911) et le résultat publié est même tombé de 25%, à CHF 9'340 mios (11'730). Le bénéfice distribué est resté quasiment inchangé à CHF 4'950 mios (4'934). Par rapport à l'exercice record 2000, les chiffres de résultat l'année dernière ont été plus que divisés par deux.

Comme on pouvait s'y attendre, le recul du résultat des **opérations de commissions et de prestations de services** a été le plus significatif. Il s'est réduit de 9% pour s'établir à CHF 23,5 mias (25,9). En comparaison de l'année record 2000, le recul s'est même élevé à CHF 6 mias, soit une diminution de 20% (29,6). Les **avoirs en dépôts** (volume des dépôts et opérations fiduciaires) représentent également un indicateur pertinent de la marche des activités de gestion de fortune. Ces avoirs se sont abaissés à CHF 2'869 mias à fin 2002, soit 13% de moins qu'en 2001 (3'311), voire 22% de moins qu'en 2000. De même, le résultat des **opérations de négoce** a fortement fléchi pour s'établir à CHF 7,7 mias, en baisse de 14% par rapport à 2001 (9,0) et 38% en dessous du résultat record de 2000 (12,6).

En revanche, le résultat des **opérations d'intérêts** ne s'est que légèrement contracté, passant à CHF 22,4 mias (22,9). Les opérations d'intérêts représentent comme par le passé une très importante source de revenus et leur apport au total des résultats n'est plus que de 2% inférieur à la celui des opérations de commissions. Dans ce contexte, il est particulièrement réjouissant de relever que les **risques de crédit** ont diminué de manière considérable à la sortie des difficiles années nonante. La comparaison des chiffres 1997 et 2002 permet en effet de constater une nette diminution des correctifs de valeurs et provisions au bilan à CHF 33'863 mios (1997: 46'797), des intérêts compromis à CHF 1'142 mios (1997: 2'155) et des créances sans rendement à CHF 28'618 mios (1997 :



49'453), alors même que le volume des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires a grimpé dans le même intervalle à CHF 948 mias (1997: 788) et la somme des bilans à CHF 2'267 mias (1997 : 1'738). A cet égard, il convient encore de relever que l'accroissement notable des charges de correctifs de valeurs, de provisions et pertes au cours des deux dernières années est essentiellement imputable au Crédit Suisse First Boston ainsi qu'à l'assainissement tardif du portefeuille des crédits domestiques de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Compte tenu des incertitudes liées à une reprise économique et du nombre croissant de faillites d'entreprises à l'heure actuelle, il faut néanmoins de nouveau s'attendre à une légère augmentation des risques de crédit.

Enfin, la baisse des marchés boursiers s'est également répercutée de manière indirecte dans la hausse des amortissements sur l'actif immobilisé, d'un montant de CHF 6,3 mias (4,9), alors que les charges de personnel ont été par contre réduites de plus de CHF 1 mia à CHF 22,97 (24,07), de même que les autres charges d'exploitation à CHF 12,69 (13,93). Le **rapport entre charges et produits** s'est une nouvelle fois détérioré en 2002 et s'élève désormais à 81%, contre 80% en 2001 et 66% en 2000, pour l'ensemble des banques et négociants.

2. Catégories de banques

L'analyse des chiffres au niveau des catégories de banques démontre des **écarts considérables** entre ces catégories, imputables à la structure différente de leurs sources de revenus. Les établissements principalement actifs dans les opérations d'intérêts sont moins affectés par le recul des activités sur les marchés boursiers. Le **groupe des banques Raiffeisen**, pris en compte dans nos statistiques comme une seule entité sur base consolidée, a de nouveau pu accroître ses résultats d'exploitation et d'entreprise par rapport à l'année précédente. Il en est allé de même pour la catégorie très hétérogène des **autres banques de crédit** ainsi que pour les **succursales de banques étrangères**. Les **banques régionales** ont vu leurs résultats reculer, mais de manière assez modérée. En ce qui concerne les **banques cantonales**, et faisant abstraction des résultats très négatifs de la BCV, on peut noter une amélioration du résultat d'exploitation et du résultat publié, mais le résultat d'entreprise régresse de 25% par rapport à l'année précédente. En incluant par contre les chiffres de la Banque Cantonale Vaudoise dans le calcul, le résultat publié global de l'ensemble des banques cantonales est alors négatif.

Les **grandes banques** sont saisies, dans les statistiques que nous présentons, sur la base des boucllements individuels des entités de ces groupes (mères, filiales) elles-mêmes soumises au devoir d'annonce de l'information préalable. Il en résulte certains écarts avec les chiffres consolidés publiés par les deux grands groupes. C'est ainsi par exemple que les pertes du groupe



d'assurances Winterthur ne sont pas directement perceptibles. Sur cette base, les grandes banques affichent de petites baisses de leur résultat d'exploitation et du résultat publié, ainsi qu'un résultat d'entreprise en légère progression. Dans la catégorie mixte des **banques de négoce et négociants en valeurs mobilières**, les résultats d'exploitation et d'entreprise ont continué de progresser en comparaison des deux dernières années et le résultat publié s'est réduit faiblement: si le résultat des opérations de commissions a légèrement reculé, celui du négoce a par contre poursuivi son avancée de manière significative. Enfin, c'est surtout la catégorie des **banques de gestion de fortune**, dans laquelle sont regroupés un grand nombre d'établissements, qui a de loin le plus souffert de la baisse des marchés boursiers. Tant les résultats d'exploitation et d'entreprise que le résultat publié se sont effondrés de presque la moitié par rapport à 2001 et même des deux tiers par rapport à 2000. Sachant la part prépondérante des opérations de commissions aux résultats de ces établissements, à savoir 65% du total, et le niveau élevé atteint par les bénéficiaires lors de l'exercice record 2000, on peut comprendre assez aisément cette chute vertigineuse.

3. Analyse des établissements au niveau individuel

La constatation du recul global des résultats de l'ensemble du système bancaire et la comparaison des chiffres en fonction des différentes catégories de banques ne permettent cependant pas encore de tirer des conclusions sur la situation individuelle des banques assujetties à notre surveillance. Le fait, pour un établissement donné, de ne pas répéter les excellents résultats 2000, voire d'enregistrer en 2002, le cas échéant, un nouveau recul par rapport à une année 2001 déjà défavorable, ne signifie pas encore que cet établissement se trouve dans les chiffres rouges. C'est pourquoi il est aussi nécessaire d'examiner les effets de la baisse des marchés boursiers individuellement, au niveau des banques et négociants eux-mêmes. Nous avons donc cherché à mettre en évidence les établissements présentant un résultat d'exploitation, un résultat d'entreprise et un résultat publié négatif. Nous avons également recensé les banques et négociants qui n'ont pas distribué de dividende en 2002 ainsi que ceux qui ont enregistré une perte dans les opérations de négoce. La récapitulation de ces analyses figure dans le Tableau 6 joint en annexe.

Sur un total de 440 banques et négociants en valeurs mobilières, 95 (22%) ont réalisé un résultat d'exploitation négatif, 88 (20%) un résultat d'entreprise négatif et même 76 (17%) un résultat publié négatif (perte nette). 197 (45%) ont renoncé à une distribution de bénéfice et 48 (11%) avaient un résultat des opérations de négoce négatif. Les catégories de banques comprenant le plus fort taux d'établissements publiant un résultat négatif sont celles des succursales de banques étrangères (38%), des banques de négoce et négociants en valeurs mobilières (29%), des autres banques de crédit (18%) et des banques de gestion de fortune (18%).



III. Dotation en fonds propres

En Suisse, nous sommes, avec raison, fiers de la solide dotation en fonds propres de notre système bancaire, qui se situe largement au-dessus des standards minimaux actuels du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Bâle I). Les exigences minimales suisses – qui correspondent, selon la terminologie de Bâle II, au premier pilier des minima devant être respectés en tout temps – sont supérieures, selon la composition des actifs pondérés en fonction du risque, de 20% à 50% aux standards minimaux de Bâle. De plus, nous attendons de chaque banque qu'elle dépasse d'au moins 20% les exigences minimales suisses obligatoires. De telles valeurs-cibles ont également été convenues avec les deux grandes banques. Cette dotation supplémentaire – qui correspond, selon la terminologie de Bâle II, au deuxième pilier de la procédure de surveillance spécifique des établissements – peut certes temporairement se situer au-dessous de la limite fixée, mais l'établissement concerné doit alors présenter un plan en vue de rétablir la situation et fait l'objet, de la part de l'autorité, d'une surveillance accrue et de différentes restrictions en matière de distribution de dividende.

La dotation en fonds propres du **système bancaire suisse dans son ensemble** est très confortable à fin 2002 également. Avec des fonds propres pouvant être pris en compte de CHF 121'433 mios, largement supérieurs aux fonds propres nécessaires de CHF 76'467 mios, le degré de couverture se situe à 159% (156%).

Au niveau des **établissements individuellement**, nous constatons que, pour 98 d'entre eux ou 22% du total, les fonds propres pouvant être pris en compte ont diminué et que, pour 197 ou 45%, les fonds propres nécessaires ont également diminué. Certaines banques et négociants en valeurs mobilières ont enregistré, durant l'exercice 2002, une réduction sensible des **fonds propres pouvant être pris en compte**. Cette réduction a été supérieure à 50% pour un petit établissement, s'est située entre 20% et 50% pour 17 établissements et entre 10% et 20% pour encore 27 autres. Ce résultat peut paraître préoccupant au premier abord, mais il peut être immédiatement relativisé si l'on examine de plus près l'évolution sous l'angle du respect des exigences et du degré de couverture des fonds propres au niveau de chaque établissement.

A fin 2002, une seule banque ne respectait pas les exigences légales en matière de fonds propres: il s'agissait de la Banque Cantonale Vaudoise qui, depuis, a été recapitalisée par le canton de Vaud et respecte à nouveau la limite des 120%. 8 établissements, soit 2% du total, présentaient un degré de couverture se situant entre 100% et 120% et n'atteignaient de ce fait pas la valeur-cible du deuxième pilier. Tous les autres établissements se situaient au-dessus de la valeur-cible de 120%, dont pas moins de 75 (17%) entre 150% et 200% et même 279 (63%) au-dessus de 200%.



IV. Conclusions

1. Les conclusions relatives aux conséquences de la chute des actions qui ont été tirées dans le chapitre I.4 du Rapport de gestion 2002¹ ont été confirmées par l'analyse de l'information préalable: recul du résultat des opérations de commissions et des prestations de service ainsi que de celui des opérations de négoce, ceci particulièrement auprès des banques de gestion de fortune, mais publication d'un résultat négatif par une minorité seulement, représentant le 17% de l'ensemble des établissements. Partant, les banques et les négociants en valeurs mobilières ont relativement bien supporté la deuxième année complète de baisse des actions, diminué leurs coûts et limité ou assuré de manière suffisante les risques inhérents au marché.
2. Grâce à une dotation en fonds propres confortable, même les établissements enregistrant des pertes ont pu respecter sans problème les sévères exigences suisses en matière de fonds propres et dépasser, à de rares exceptions près, la valeur-cible fixée à 120%. La politique de surveillance actuelle, qui consiste à exiger une dotation en fonds propres nettement supérieure aux standards minimaux fixés au plan international, doit être poursuivie par la Suisse également dans le contexte de Bâle II.
3. Si l'on se réfère aux constatations que le Fonds monétaire international a faites dans le cadre de son Financial Sector Assessment Program, un scénario de crise sérieux pour la place financière suisse pourrait survenir surtout dans le cas d'une récession globale de longue durée. Pour le moment, un tel scénario semble peu vraisemblable. Pour autant, nous apprécierions tous que l'économie et les bourses d'actions repartent à la hausse, afin que nous ne devions pas réellement nous consoler en ces termes cyniques : „Nous allons moins bien qu'hier, mais mieux que demain!“

Annexes

- Statistique CFB – Information préalable (bouclements 2002)
- Formulaire d'annonce de l'information préalable

¹ p. 21 s.